

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 17 juillet 2020 maintenant en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ2018625A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2016 portant placement en situation d'affectation temporaire ;

Vu la convention en date du 2 juin 2016 ;

Vu l'avenant en date du 15 juillet 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, la capitaine Gwennaëlle Le Serre (NIGEND : 317263 - NLS : 8092566 - NID : 0756070765) est maintenue en situation d'affectation temporaire, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022 inclus, et est prolongée pour une durée de deux ans, en qualité d'officière de liaison auprès de l'Inspection générale de l'administration, à Paris (75).

Article 2

L'intéressée exerce ses fonctions au 15, rue Cambacérès, 75800 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, elle est administrée par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Le Blanc (36300). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA